

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain  
QUILICHINI et Emmanuel CELERI  
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE SORBOLLANO

Suivant acte reçu par Maître Julien CHILINI, Notaire à AJACCIO, le 15 mai 2023, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Pierre Dominique Paul Mathieu DE LA FOATA, avocat, époux de Madame Jeannine Simone Antoinette MARCHI, demeurant à AJACCIO (20000) 6 cours Général Leclerc. Né à AJACCIO (20000) le 21 février 1944.

Madame Brigitte Marie Françoise DE LA FOATA, épouse de Monsieur NASSER, demeurant à MARSEILLE 189 bd national. Née à AJACCIO le 26 avril 1950.

Monsieur Paul-Henri Toussaint Marie BONNAFOUX, artiste plasticien, demeurant à AJACCIO (20000) 37 cours Napoléon. Né à PARIS (75014) le 10 janvier 1974.

Ils possèdent depuis plus de trente ans, joignant ainsi leur possession à celle de leur mère et grand-mère Madame Odette TROMBETTA, veuve de Monsieur Paul Mathieu DE LA FOATA décédée à AJACCIO le 5 novembre 2009.

Sur la commune de SORBOLLANO (20152), deux parcelles de terre cadastrées section A numéro 430 pour 01a 36ca et section A numéro 347 pour 01a 27ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : [rombaldi.formalites@notaires.fr](mailto:rombaldi.formalites@notaires.fr)